

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉNOVATION, D'AMÉLIORATION ET DE
RÉAMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE ÉTIENNE-PARENT –
ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT

SECTION I

NATURE DES TRAVAUX, DES SERVICES PROFESSIONNELS ET
TECHNIQUES ET DES FRAIS AFFÉRENTS - DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste à la rénovation, la restauration, l'amélioration et le réaménagement des espaces intérieurs et extérieurs de l'édifice de la bibliothèque Étienne-Parent, située dans l'arrondissement de Beauport. Les travaux concernent tous les secteurs de la bibliothèque ou tous autres travaux requis pour la réalisation du projet. Des travaux préparatoires peuvent également être inclus au projet.

2. Le projet comprend des travaux dans les disciplines d'architecture, de structure, de mécanique, d'électricité, de génie civil, d'architecture du paysage ou dans toute autre discipline qui est requise pour la réalisation de travaux complets et fonctionnel.

Il peut s'agir de travaux de démolition, de construction, de reconstruction, d'ajout, de correction, de modification, de déplacement, de remplacement, de désamiantage, de décontamination, d'aménagement, de réaménagement, d'aménagements extérieurs, de construction ou de modification des infrastructures municipales souterraines, de surface et aériennes, d'aqueduc, d'égout, de circulation, de transports routiers, d'éclairage et de signaux lumineux, de transport d'énergie, de relocalisation d'équipements d'utilité publique, de sécurisation et d'aménagement du site, ainsi que d'autres travaux divers et imprévus requis pour la réalisation complète du projet.

3. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en architecture du paysage, en ingénierie, en environnement, en géotechnique, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, en arpentage légal, en notariat et conseils juridiques ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise.

Les services sont exigés pour les études, les analyses, les expertises, la planification, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité, la préparation des dossiers d'aide financière, les procédures judiciaires, les vérifications financières, les négociations et les ententes avec les partenaires du projet ou toute autre démarche requise auprès des autorités compétentes et peuvent également impliquer tout autre service requis pour les études, la conception, la planification, la réalisation et la mise en service du projet.

4. Le projet peut également nécessiter l'acquittement de divers coûts et frais afférents, notamment :

1° l'acquisition de mobilier, d'équipements spécialisés ou toute autre acquisition nécessaire;

2° l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquittement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens;

3° les frais de déménagement et de relocalisation temporaire liés au projet, de même que la location, l'acquisition ou la construction d'espaces, d'ouvrages, d'équipements, de matériel, de fournitures et d'installations temporaires;

4° les rétributions, frais et dépenses d'un gérant de projet, d'un gestionnaire de projet ou d'une équipe de projet représentant la ville pour la gestion, la conception, la planification, la réalisation et la mise en service du projet;

5° tous les coûts et frais afférents, divers et imprévus, requis pour la réalisation complète du projet.

5. Le projet peut inclure les salaires ou l'embauche du personnel requis pour sa réalisation.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. Le coût des travaux, des services professionnels et techniques, des frais et autres dépenses ainsi que du personnel décrit aux articles 1 à 5 est estimé à la somme de 4 000 000 \$.

TOTAL : 4 000 000 \$

Annexe préparée le 7 octobre 2020 par :

Chantale Émond
Service de la culture, du patrimoine et des relations
internationales